Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans la fabrication de machines en Belgique

2015/2021(BUD) - 10/03/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 76 voix contre et 16 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de **1.222.854 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la Belgique confrontée à des licenciements dans le secteur industriel des machines outils.

Le Parlement rappelle que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou licenciés en raison de la crise économique et financière mondiale, et pour les accompagner dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

Demande de la Belgique : la Belgique a introduit la demande EGF/2014/011 BE/Caterpillar en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de 1.030 licenciements intervenus chez *Caterpillar Belgium* S.A., entreprise relevant de la division 28 de la NACE rév. 2 "Fabrication de machines et équipements n.c.a." pendant et après la période de référence du 1er janvier au 30 avril 2014, en raison d'une diminution de la demande en Europe. Les députés notent que les conditions fixées à l'article 4, par. 1, point a), du règlement FEM sont remplies. Par conséquent, **la Belgique a droit à une contribution financière au titre du FEM**.

Le Parlement se félicite de ce que les autorités belges, soucieuses d'apporter une aide rapide aux travailleurs, aient décidé de lancer la mise en œuvre des services personnalisées aux travailleurs affectés le 1er avril 2014, sans attendre la décision ni même la demande d'octroi d'un soutien du FEM pour l'ensemble coordonné de services proposé.

Nature des licenciements : le Parlement regrette que bon nombre de chômeurs dans la région de Charleroi soient peu qualifiés (59% n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) et que **43% soient sans emploi depuis plus de 2 ans**. Il regrette également qu'à 52,26%, le taux d'emploi à Charleroi compte parmi les plus faibles de la Région wallonne. Il estime que les licenciements survenus chez *Caterpillar* devraient avoir des répercussions extrêmement négatives sur la région de Charleroi qui doit faire face à une situation délicate au regard de l'emploi en raison de sa dépendance excessive envers l'emploi industriel traditionnel. Il souligne qu'en raison de leur faible niveau de qualification, les travailleurs licenciés vont avoir du mal à retrouver un emploi dans un contexte économique peu favorable.

Le Parlement constate en outre que 18% des travailleurs licenciés ciblés susceptibles de participer aux mesures sont menacés d'exclusion du marché du travail, étant donné **qu'ils appartiennent à la tranche d'âge de 55-64 ans**. Il plaide pour qu'il soit fait usage à l'avenir des dispositions du règlement relatif au Fonds pour soutenir **les jeunes sans emploi qui ne suivent ni enseignement ni formation** dans cette région (NEET).

Un ensemble de services personnalisés : le Parlement relève que l'ensemble coordonné de services personnalisés à cofinancer porte sur 3 domaines: la reconversion, la formation et le recyclage et la promotion de l'entrepreneuriat.

Il relève par ailleurs que plus de la moitié du total des coûts estimés seront consacrés à des services de redéploiement, à savoir des mesures de soutien, d'orientation et d'intégration. Ces services devraient être fournis par le FOREM (le service public de l'emploi et de la formation de la Région wallonne), qui agit en tant qu'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre de cette demande.

Il rappelle qu'il est essentiel d'améliorer l'employabilité de tous les travailleurs grâce à une formation adaptée et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises tout au long de leur carrière professionnelle. Il s'attend à ce que la formation offerte dans l'ensemble coordonné de mesures soit adaptée non seulement aux besoins des travailleurs licenciés, mais aussi à l'environnement réel des entreprises. Il souligne que l'aide apportée par le FEM devrait uniquement cofinancer des mesures actives sur le marché du travail qui débouchent sur des emplois durables à long terme.

Il se félicite enfin que le **soutien financier du FSE** ait été précédemment accordé à un projet (En Train – En Transition-Reconversion-Accompagnement) qui visait à élaborer des méthodes pédagogiques pour les unités de redéploiement en général et que les conclusions de ce projet devraient s’avérer utiles à l'application des mesures prévues.